



CONCOURS DE TECHNICIEN SESSION 2020

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Calvados ouvre, au titre de l'année 2020, dans le département du Calvados, un concours interne, un concours externe et un 3ème concours en vue de l'établissement de la liste d'aptitude aux fonctions de TECHNICIEN, par convention avec les Centres de Gestion de l'Eure, de la Manche, de l'Orne et de Seine-Maritime.

Les épreuves de ces concours se dérouleront à Caen ou sa périphérie à partir du **16 Avril 2020**.

La pré-inscription s'effectuera **du 22 octobre 2019 au 13 novembre 2019** sur le site Internet du Centre de Gestion du Calvados www.cdq14.fr.

La date limite du dépôt du dossier d'inscription imprimé est fixée au **21 novembre 2019** (cachet de la poste ou du prestataire ou preuve de dépôt auprès du prestataire faisant foi). Tout dossier transmis hors délai, quelle qu'en soit la cause ou insuffisamment affranchi sera systématiquement refusé.

De même, tout dossier transmis par télécopie ou par email ne sera pas accepté. La transmission de l'impression d'écran de la préinscription sera également refusée.

L'inscription à un concours est une démarche individuelle. Il appartient donc au candidat de transmettre personnellement son dossier original dans le délai imparti.

Le Centre de Gestion du Calvados ne validera l'inscription qu'à réception ou au dépôt du dossier imprimé et de l'ensemble des pièces demandées au Centre de Gestion du Calvados Service Concours – 2 Impasse Initialis – CS 20052 – 14202 HEROUVILLE SAINT CLAIR, dans les délais impartis.

Le nombre de postes à pourvoir est fixé comme suit :

SPECIALITÉS	Concours Externe	Concours Interne	3 ^{ème} Concours
Bâtiments, génie civil	12	12	
Réseaux, voirie et infrastructure	23	17	5
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	8	8	
Aménagement urbain et développement durable	6	5	
Espaces verts et naturels	8	8	
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	8	8	
Services et interventions techniques	12	11	
Métiers du spectacle	3	3	
Artisanat et métiers d'art	1	1	

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE, CONTACTER LE SERVICE CONCOURS :

concours@cdg14.fr

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

CONCOURS INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins 4 ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

CONCOURS EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat technologique, ou d'un baccalauréat professionnel, ou d'un diplôme homologué au niveau 4 (Anciennement niveau IV) sanctionnant une formation technico-professionnelle, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 correspondant à **l'une des spécialités ouvertes**.

3ème CONCOURS : ouvert aux candidats justifiant de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.